



23/07/2025

Une charte comme boussole numérique

Ce document présente les grandes thématiques détaillées dans la charte informatique des personnels de la Région académique de Bretagne. Sous la forme d'un document pragmatique et protecteur, la charte incarne la volonté de bâtir un écosystème numérique de confiance au service des missions de l'éducation et du respect des personnes. Elle s'impose à tous.



La charte est à prendre connaissance sur "Mon aide numérique" en cliquant ici : [lien](#)

Un double engagement : confiance et responsabilité

La charte repose sur un principe fondamental : l'équilibre entre les responsabilités de la Région académique et celles du personnel.

La Région académique s'engage à offrir un environnement numérique performant, accessible et sécurisé.

Elle met tout en œuvre pour garantir la confidentialité, la sécurité des données et le bon fonctionnement du système.

Elle facilite l'accès aux outils indispensables à l'exercice des missions éducatives et administratives tout en veillant à la protection de la vie privée des personnels.



Le personnel qu'il soit agent titulaire, contractuel, prestataire ou partenaire est appelé à faire preuve d'une vigilance constante et d'une utilisation conforme à l'éthique et au droit.

La charte rappelle que l'usage du système d'information est, par nature, professionnel, et que toute dérive ou abus peut entraîner des sanctions disciplinaires, voire pénales.

Accès, outils et équipements

Chaque personnel se voit attribuer un compte académique nominatif, lui ouvrant l'accès aux outils numériques de son activité : messagerie, espaces collaboratifs, applications métiers, environnement Toutatice, ...



La Région académique peut également mettre à disposition du matériel informatique selon la [politique d'équipement](#) à disposition sur "Mon aide numérique". Ces équipements sont confiés sous la responsabilité du personnel qui s'engage à en assurer la sécurité et à respecter la configuration initiale.

 *Le compte est créé sous 48h après l'enregistrement dans les bases de gestion des ressources humaines et désactivé 6 mois après le départ.*

Sécurité : un pilier incontournable

Au cœur de la charte figurent des règles de sécurité précises de la part de l'institution et du personnel : confidentialité des identifiants et mots de passe, obligation de signaler tout incident, règles d'anti-spams ... Ces dispositions protègent à la fois les données à caractère personnel et également l'ensemble du réseau.



i Les incidents de sécurité (vol, perte, usurpation identité ...) sont à signaler dans les meilleurs délais à alerte.ssi@ac-rennes.fr

Communication électronique et Internet : un usage encadré

La messagerie professionnelle constitue un outil central de communication. L'adresse académique nominative (ex : prenom.nom@ac-rennes.fr), qu'elle soit personnelle ou fonctionnelle, doit être utilisée dans un cadre strictement professionnel. La charte rappelle l'interdiction formelle de rediriger automatiquement les courriels vers une messagerie personnelle.



De la même manière, l'usage d'Internet, bien qu'indispensable à l'exercice des missions, reste régi par des règles strictes. L'accès est permis dans un cadre professionnel, avec une tolérance limitée pour un usage privé raisonnable. La consultation de contenus contraires aux valeurs du service public est proscrite, et l'institution se réserve le droit de filtrer ou d'enquêter sur les usages suspects.

i Tout message émis ou reçu est présumé avoir un caractère professionnel sauf mention explicite du contraire (ex : PRIVE ou PERSONNEL). La même recommandation s'applique pour le stockage des documents.

Protection des données et respect des droits

Dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), la charte garantit à chaque utilisateur un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition concernant ses données personnelles. Elle insiste sur le devoir de vigilance des agents amenés à manipuler des données sensibles (santé, origine ethnique,...).



La Région académique et le personnel sont ainsi gardiens d'une éthique du numérique où chaque action doit répondre aux principes de loyauté, de confidentialité et de limitation des données.

i Conformément à la législation, une traçabilité obligatoire des accès internet, messagerie et données échangées est réalisée et conservée pendant 1 an.

Litiges et sanctions

En cas de conflit ou de violation des règles, la charte prévoit une recherche de solution amiable. À défaut, le Tribunal Administratif de Rennes est compétent. La charte énumère les infractions et leurs conséquences disciplinaires ou pénales.

